



## Compte-rendu du conseil communautaire

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD DU 16 FEVRIER 2017

**Nombre de Membres :**

En exercice : 80  
Présents : 70  
Votants : 76

**Date de convocation :** Jeudi 9 février 2017.

**Secrétaire de séance :** M. Daniel WAELPUT.

**PRESENTS :**

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; ~~M. BERTOLINO Alain~~ (M. BRILLAT Bernard, suppléant) ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; M. BUET Marc ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CONAND Jean-Paul ; ~~M. CUEILLE Gérard~~ (Mme HGOBURU Josiane, suppléante) ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. FOGNINI Jean-Marc ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIRAUD GUIGUES Bernard ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUERIN Cyrille ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LONGE Anne Laure ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MASNADA Liliane ; M. MATHIEU Michel ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERRET Bernard ; ~~M. PERTICOZ Bernard~~ (M. ARANDAS Sergio, suppléant) ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. ROCHE Jean ; Mme ROLLINSON Caroline ; M. ROSAZZA Pascal ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; Mme THEVENOT Nadine ; Mme TREILLÉ Odile ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; M. WAELPUT Daniel.

**EXCUSÉS :**

M. BERARDI Christophe ;  
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. FOGNINI Jean-Marc ;  
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;  
Mme GUILLON Pascale donne pouvoir à M. VINCENT Xavier ;  
M. PETIT Thierry ;  
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme BIONDA Annie ;  
M. ROPELE Jean-Pierre donne pouvoir à M. MARTIN-BARBAZ Denis ;  
Mme SILLAUME Dominique ;  
M. TURELLO René ;  
Mme VUILLOUD Véronique donne pouvoir à M. BOUVIER Georges.

Le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée, le public présent ainsi que la presse. Il précise ensuite qu'à la demande de conseillers communautaires, l'installation de la salle a été modifiée afin de d'inverser l'ordre alphabétique de placement des délégués.

Après avoir signalé l'arrivée au 1<sup>er</sup> février de Stéphane CHRISTOPHE, le nouveau directeur des services techniques en provenance la ville de Die, le Président explique que l'intégration des nouveaux personnels est réalisée. L'accueil téléphonique et physique se fait au 55 grande rue à Belley dans les locaux précédemment occupés par le SMPB. Les services sont désormais répartis par pôle sur les 2 sites (au 34 et au 55). Bien que cette situation ne soit pas la panacée –l'idéal étant tous les services réunis dans un même lieu-, l'organisation technique se met en place de manière satisfaisante grâce à la forte implication des agents.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2017. Il est donc approuvé à l'unanimité.

L'ajout, à l'ordre du jour de la présente séance, d'une délibération sur la modification du nombre de Vice-présidents est accepté.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.- Décisions du Président entre le 20 janvier 2017 et le 16 février 2017**

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

Le Président informe le Conseil communautaire :

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

<b>N° de marché</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant en euros HT</b>
2017-2-1	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la mise en œuvre de signalisation – lot n°1 mise en œuvre de signalisation horizontale	AXIMUM 69800 St Priest	Maximum annuel 50 000 €
2017-2-2	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la mise en œuvre de signalisation – lot n°2 fourniture de signalisation verticale	SIGNAUX GIROD 30401 Morez	Maximum annuel 50 000 €
2017-3	Construction d'un programme immobilier d'entreprises à Virgnin Actipôle – Lot n°6 métallerie (faisant suite à la résiliation du marché initial pour cause de défaillance du titulaire)	METALLERIE GIROUD 01540 Vonnas	74 809,90 €
	Hébergement et maintenance de l'application Lizmap Web Client pour le SIG	3Liz SARL 34000 Montpellier	4 800,00 €
	Liaison fibre optique des bâtiments situés 34 et 55 grande à Belley	SNEF Connect 26902 Valence	1 996.80 €
	Remplacement des blocs de secours au boudrome couvert de Belley	ATME Deschamps 01300 Belley	1 501,70 €

	Achat d'un poste informatique pour le poste d'assistante aux services techniques	EPC Maintenance informatique 73100 Aix les Bains	1 541,00 €
	Assistance à la passation du marché public « Evolution, installation, mise en service et maintenance d'un système de téléphonie global pour la CCBS »	MG FIL Conseil 38200 Vienne	6 180,00 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT
Convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier numérique pour l'année scolaire 2016/2017	Association Arts et Cultures Numériques - AADN	
Convention de partenariat pour la mise en place de projets culturels pour la saison 2016-2017	Maison de la Danse de Lyon	
Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier numérique pour l'année scolaire 2016/2017	Association Arts et Cultures Numériques - AADN	

## **2.- Détermination du nombre de Vice-présidents**

M. le Président propose d'augmenter le nombre de Vice-présidents fixé à 8 par délibération en date 16 avril 2014 et de le porter à 9 pour tenir compte de l'extension de périmètre de la communauté de communes BUGEY SUD au 1er janvier 2017.

M. FOGNINI s'interroge sur la motivation principale de cette nouvelle Vice-présidence, il relève que la note de synthèse parle du travail préparatoire du à l'éventuel transfert de la compétence eau et assainissement à l'EPCI. Il précise qu'il n'est pas opposé à un soutien à la Vice-présidence en charge de l'environnement mais il pense que le législateur va trop loin en déposant les communes des compétences essentielles que sont le PLU, l'eau et l'assainissement. Il espère que ce point sera reconsidéré par le pouvoir législatif. Ceci étant, M. FOGNINI considère que la préparation d'un éventuel transfert de compétence ne justifie pas vraiment la création d'une Vice-présidence.

Par contre, si la motivation est la prise en compte de l'arrivée du Valromey, M. FOGNINI regrette que ce ne soit pas l'occasion de modifier la représentation au sein de l'exécutif et donner ainsi d'autres responsabilités aux élus de ce territoire.

M. VUILLEROD comprend cette intervention mais précise que la CCBS n'a pas demandé de transfert de compétences mais, que si celui-ci se confirme, la communauté de communes ne peut pas faire l'impasse de travailler en amont sachant que l'étude est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau et que le dossier doit être déposé avant le 30 juin prochain. Malgré cette aide financière, il restera à la charge de l'EPCI de 100 à 200 000 euros à financer. Si cette compétence devenait optionnelle, le Président précise qu'il appellerait à l'automne l'assemblée à se positionner au regard des sommes mobilisées par la CCBS.

Le Président affirme que la création d'un poste de 9ème Vice-président à l'eau et l'assainissement n'est donc pas un poste de strapontin, la compétence étant suffisamment large et sérieuse. Par ailleurs, il lui paraît impensable à mi-mandat de restructurer tout l'exécutif de BUGEYSUD, les Vice-présidents travaillent leur dossiers et il s'agit de les faire aboutir.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide la création d'un poste de 9ème Vice-président.

### **3.- Election d'un 9ème Vice-président.**

M. Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 9ème Vice-président. Il souhaite que le candidat soit issu des rangs des nouveaux délégués du Valromey. Madame Pauline GODET, Maire de Belmont-Luthézieu est seule candidate.

Le dépouillement du vote lors du 1<sup>er</sup> tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	76
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

Ont obtenu :

Mme GODET Pauline	66 voix
M. JUILLET Claude	3 voix

Mme Pauline GODET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-présidente et a été immédiatement installée.

### **4.- Désignation de 5 délégués au SITOM Nord-Isère.**

M. le Président explique que la CCBS, en exerçant, depuis le 1er janvier 2017, directement la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur son périmètre, obtient 5 sièges au Comité du SITOM Nord-Isère, il y a lieu de d'élire 5 représentants de la collectivité. L'assemblée délibérante vote à l'unanimité en tant que délégués titulaires au sein du SITOM Nord Isère :

- Mme GODET Pauline
- M. PLANTIN Guy.
- M. PUTHOD Bernard
- M. RIERA Michel Charles
- M. VINCENT Xavier

### **5.- Désignation de 7 membres au collège public du comité de programmation LEADER**

Monsieur le Président rappelle que la CCBS est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) du programme LEADER du Pays du Bugey depuis le 1er janvier 2017 et qu'il convient, avant de signer la convention tripartite, avec le Conseil Régional et l'ASP (Agence de Services et de Paiements), de désigner les membres du collège public du Comité de programmation LEADER. Il commente ensuite le schéma de fonctionnement préparé par les services. Ce collège public comprend 10 membres élus qui doivent représenter de façon équitable l'ensemble du territoire bénéficiaire des fonds européens. Ainsi, afin de respecter cette équité, chaque Communauté de communes bénéficiaire désigne un nombre de représentants selon un calcul respectant les pourcentages définis dans le protocole d'accord de dissolution du Pays du Bugey

Le conseil communautaire vote, à l'unanimité, au collège public du Comité de programmation du programme LEADER du Pays du Bugey les 7 élus suivants :

En tant que titulaires :

M. ANDRE-MASSE Franck  
M. BERARDI Christophe  
M. GIRAUD-GUIGUES Bernard  
M. RAMON Michel  
M. ROUX Pierre  
Mme SILLAUME Dominique  
M. VUILLEROD René

En tant que suppléants :

Mme AURELE Marthe  
Mme COMET Claude  
M. CUEILLE Gérald  
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène  
M. DUCRUET Jean-François  
M. RODRIGUEZ Philippe  
M. SAUREL Alain

## **6.- Délégation de la présidence du GAL du programme LEADER.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Bugey Sud devient la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) du programme LEADER et, que la Présidence du GAL est, de fait, tenue par le Président de la structure porteuse du programme. Il expose ensuite qu'il souhaite déléguer cette présidence. Ce poste a été pleinement et consciencieusement exercé jusqu'au 31 décembre 2016 par M. Michel RAMON. C'est pourquoi M. VUILLEROD propose que la présidence du GAL lui soit à nouveau déléguée. A l'unanimité, le conseil communautaire délègue la présidence du GAL à M. Michel RAMON et l'autorise à signer tout document relatif au programme LEADER. M. RAMON remercie le Président et l'assemblée de la confiance qui lui est ainsi manifestée. Il souhaite dire le plaisir qu'il a eu à assurer cette mission au côté de la société civile notamment et s'engage à poursuivre avec la même implication.

Arrivée de M. PETIT à 19h55

## **7 - Animation de la charte forestière du Massif du Bugey.**

A l'unanimité, le conseil communautaire émet un avis favorable à la proposition d'animation mutualisée pour la Charte forestière du Bugey. La convention de partenariat entre les communautés de communes du Bugey et le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière est approuvée ainsi que le plan de financement pour la période d'avril 2017 à mars 2018.

Dépenses	Montant en Euros	Recettes	Montant en Euros
<b>Dépenses éligibles</b>			
Salaires et charges sociales et patronales (B3)	41 500,00	Conseil départemental de l'Ain (17%)	10 000,00
		FEADER (40%)	23 370,80
Frais de location bureau (B2)	2 400,00		
Déplacements (B4)	2 500,00	Autofinancement	25 056,20
Téléphone (B1)	427,00	<i>Dont SIIF</i>	6 000,00
Coûts indirects (B2+B3+B4)x0,25	11 600,00	<i>Dont CCPH</i>	4 764,05
		<i>Dont CCPB</i>	4 764,05
		<i>Dont CCHB</i>	4 764,05
		<i>Dont CCBS</i>	4 764,05
<b>TOTAL</b>	<b>58 427,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 427,00</b>

A la question de M. PUTHOD sur l'animation de la charte forestière, le Président VUILLEROD précise qu'elle sera assurée par la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **8.-Rétrocession de la parcelle MARPIC France en ZA « Sur Gallay ».**

Pierre ROUX, Vice-président en charge du développement économique, informe les membres du conseil communautaire du souhait de la Communauté de communes Bugey Sud, de faire valoir, auprès de la société MARPIC France, son droit de rétrocession sur une parcelle sise en zone d'activités «Sur Gallay» à Groslée-Saint-Benoît, cadastrée section D n°668. Il précise qu'aucune activité n'est développée sur ce terrain. Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le rachat de la parcelle précitée au prix de 3,50 €/m<sup>2</sup>, correspondant au prix de vente.

### **9.-Rétrocession de la parcelle TURGNIER en ZA « Sur Gallay ».**

M .ROUX expose que la Communauté de communes Bugey Sud désire, également, racheter la parcelle en zone d'activités «Sur Gallay» à Groslée-Saint-Benoît, cadastrée section D n° 667 et n° 670 dans le strict respect des conditions énoncées dans l'acte de vente TURGNIER/Communauté de

communes Terre d'Eaux en date du 31 mai 2012. Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le rachat de la parcelle pré citée au prix de 5,50 €/m<sup>2</sup>, correspondant au prix de vente par la CCTE en 2012.

A la question de Mme TREILLE sur la différence du prix de rachat des parcelles MARPIC et TURGNIER, le Président répond que la rétrocession se fait au prix de l'acquisition.

## **FINANCES**

### **9 –Réajustement du fonds de concours à la commune de Flaxieu**

Mme CHARMONT-MUNET, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines, rappelle qu'un fonds de concours de 105 628 € a été attribué à la commune de FLAXIEU par délibération en date du 28 novembre 2013 dans le cadre de ses travaux d'assainissement collectif. Il convient, au vu du bilan financier transmis par la commune, le 04 janvier 2017, de réajuster le fonds de concours à un montant 49 202 €. Mme la vice-présidente précise qu'un acompte de 52 814 € ayant été versé à la commune en avril 2015, il y a lieu de demander à la commune de FLAXIEU de reverser à la Communauté de communes la somme de 3 612 €.

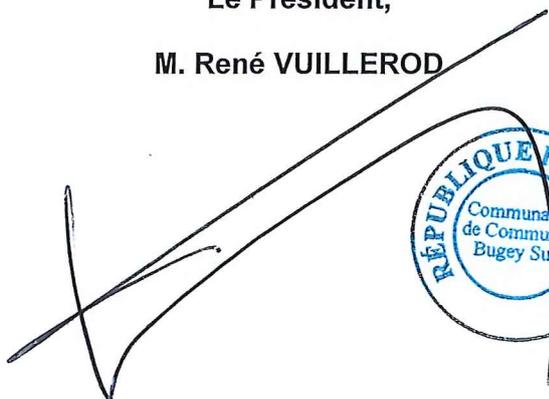
M. BAL, Maire de FLAXIEU, confirme que sa commune est bien redevable de la somme de 3 612 € et que cette somme sera inscrite au budget primitif 2017. M. BAL adresse des remerciements très appuyés à la Communauté de communes en précisant que cette aide n'a pas été uniquement financière, mais qu'elle a également été administrative et technique. A ce titre, il souhaite que ces remerciements soient transmis aux personnels qui, depuis 2008, ont apporté une précieuse assistance à la commune de FLAXIEU.

Etant acté que M. BAL, Maire de FLAXIEU ne prend pas part au vote, l'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité moins une abstention, le réajustement à la baisse du fonds de concours attribué à la commune de FLAXIEU soit un montant de total 49 202 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le Président,**

**M. René VUILLEROD**



A blue circular official stamp is located below the signature. The text inside the stamp reads: "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" around the top edge, "Communauté de Communes Bugey Sud" in the center.

**Le Secrétaire de séance,**

**M. Daniel WAELPUT**

